Règlement intérieur Bourse aux jouets

Les articles pouvant être déposés à la vente sont : les jeux de plein air, les jeux de société et puzzles, les livres, poussettes et sièges auto, chaises hautes, parcs ainsi que tout équipement sportif (sports collectifs, équitation, piscine, vélo, judo, danse, foot, …)

Tous les articles déposés doivent être propre et en état de fonctionnement, les puzzles et jeux doivent être complets (nombre de pièces, règle du jeu) .

L'association se réserve le droit de refuser tout article qui ne répondrait pas à ces critères.

Votre participation financière sera de 3,5 € par liste de 20 articles et ou 2 € par liste de 10 articles lors du dépôt. Lors de la restitution des ventes l'association prend **15 % du montant de la vente**.

Pour créer vos listes

Télécharger sur le site « ecolestjoseph56350.toutemonecole.fr » les documents suivants :

- 1 ou plusieurs listes ,
- 1 ou plusieurs planches d'étiquettes article,
- 1 copie du règlement qui sera à nous rendre daté et signé le jour du dépôt.

Récupérer votre code client en contactant Amélie au 06.98.10.23.76.

Rédiger vos listes, en numérotant chaque article , sa description (livre, jouets, lots, nbre de pièces…), et son prix.
Reporter sur chaque étiquettes votre code suivi du N° de l'article, la désignation et le prix.
Il est aussi possible de composer vos listes sur place.

Pour déposer vos articles

Vous rendre à la Salle Pierre Glet à St-Jean-la-Poterie.

le samedi 4 novembre 2017 de 10 h 00 à 16 h 00.

Apporter vos listes, vos articles étiquetés ainsi que le règlement des listes datées et signées.
Les participants devront fournir une pièce d'identité lors du dépôt des listes.

Merci de ranger vos articles dans **l'ordre de la liste** (les lots solidement attachés), afin de réaliser un pointage de chaque article avec vous.

La vente aura lieu le dimanche 5 novembre de 10 h à 17 h.

Pour récupérer le montant de la vente de vos articles

Vous rendre à la Salle Pierre Glet à St-Jean-la-Poterie.

le dimanche 5 novembre 2017 de 17 h 00 à 18 h 00.

Vous avez la possibilité de faire don à l'APEL de l'Ecole St Joseph de vos invendus.
Les articles non récupérés au terme de la journée deviendront la propriété de l'association ainsi que les produits de la vente.

Les articles manquants ou détériorés ne feront l'objet d'aucun remboursement.
L'association se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradation ou sinistre .

Pour les achats et les remboursements se feront en **espèces** est souhaité, CB impossible.